

La Doleau'mède

Lettre d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides

N° 1 - DÉCEMBRE 2014

Edito

Les zones humides jouent un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau et constituent un enjeu prioritaire du X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les actions d'animations de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides (CATZh) du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie font l'objet d'un soutien pluriannuel de l'Agence de l'eau. Le Conservatoire peut ainsi accompagner les acteurs locaux dans la préservation et l'expression de la potentialité de ces milieux (inventaires, diagnostics, rédaction de conventions de gestion, acquisitions, restaurations, entretiens,...).

Si depuis des décennies, la forte dégradation de ces espaces fut un constat partagé en Picardie, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui les projets de sauvegardes (1,15 M€ d'aides de l'Agence en 2014) ainsi que les réseaux de gestionnaires s'intensifient sous l'impulsion des partenaires.

Même si la majorité des grands ensembles emblématiques est à présent préservée (Marais de la Souche, Marais de Sacy, Parcs naturels régionaux, etc.) ou en voie de l'être, la mobilisation des acteurs et l'assistance technique doivent se poursuivre localement sur les petites vallées tourbeuses et autres secteurs humides qui remplissent à leur manière des fonctions indispensables à l'équilibre de notre environnement. C'est pourquoi, l'Agence de l'eau maintiendra en 2015 sa politique ambitieuse de soutien aux actions de préservation et de restauration de ce patrimoine écologique menacé (1,6 M€ d'aides prévisionnelles).

Philippe PAPAY
Directeur Territorial
Agence de l'eau Seine Normandie

Sommaire

Le Dossier : la CATZh	p. 2-3
Retour sur la réglementation	p. 4
Inf'eau	p. 5 à 7
Envie de découvrir	p. 8

Kézak'eau ?

Doleau'mède???

Vous tenez entre les mains la lettre d'information Doleau'mède et vous vous interrogez sur ce drôle d'intitulé ?!

La Doleau'mède est une araignée spécialisée des zones humides. Sa spécificité : elle marche sur l'eau ! Elle ne capture pas ses proies en tissant sa toile mais en faisant vibrer la surface de l'eau avec ses pattes antérieures.



La Drosera

Autre espèce pour le moins originale que nous vous invitons à découvrir : la Drosera.

Cette petite plante d'environ 2-3 cm de diamètre vit dans les marais. Sa particularité : c'est une plante carnivore ! (Le sol ne fournissant pas assez de nutriments pour survivre, l'espèce s'est adaptée pour réussir à s'en procurer autrement !).



Dossier : La CATZh, Cellule d'Assistance Technique Zones humides

Les zones humides ont longtemps été considérées comme des milieux insalubres et inhospitaliers, à drainer, assécher ou remblayer. Aujourd'hui, les points de vue changent. Les multiples aménagements qui ont été réalisés pour canaliser nos cours d'eau, « assainir » nos zones humides, ont modifié profondément des fonctionnements écologiques complexes et en parallèle ont conduit à une destruction de notre patrimoine naturel, un cloisonnement des espèces. Les crues ne trouvent plus leurs zones d'expansion qu'étaient auparavant les zones humides et atteignent les habitations, parfois construites imprudemment.

Ces milieux naturels sont donc primordiaux à préserver; pour preuve la signature de la convention internationale de Ramsar du 2 Février 1977 qui instaure la préservation des zones humides comme une priorité et définit des critères d'importance internationale.



Connaître : un inventaire est souvent nécessaire pour conseiller le propriétaire sur la gestion à adopter.

Nous avons tous à l'esprit les vastes zones humides du bassin d'Arcachon ou de Camargue, mais même la plus petite zone humide a un rôle à jouer dans le cycle de l'eau.

C'est pourquoi, depuis 2011, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie anime au travers des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional de Picardie et des Conseils Généraux de l'Aisne et de l'Oise, une Cellule d'assistance technique zones humides (CATZh).

Dans ce cadre, le Conservatoire est présent auprès des collectivités et propriétaires pour répondre à différents objectifs :

Connaître : le Conservatoire apporte conseil, expertise et connaissance du territoire auprès des collectivités ou des propriétaires pour mieux appréhender les zones humides.

Ex : le Conservatoire a conseillé un propriétaire de Thiérache (Aisne) sur la gestion de ses parcelles en zones humides après avoir fait un état des lieux de ces dernières.



Protéger : une signature de convention concrétise les partenariats engagés (comme ici entre le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'Union des Communes de communes du sud de l'Aisne en 2013).

Protéger : lorsque la zone humide présente des enjeux majeurs pour la préservation des espèces rares de la faune et de la flore, le Conservatoire peut mettre en place des outils contractuels avec les collectivités et les propriétaires pour gérer durablement ces espaces (convention de gestion, acquisition, bail emphytéotique...).

Ex : le Conservatoire a acheté des parcelles de prairies humides de forts enjeux en Moyenne Vallée de l'Oise à un éleveur. Ce dernier, n'ayant pas de repreneur, a souhaité les vendre au Conservatoire sachant qu'il préserverait intact son patrimoine. Le

vendeur, également exploitant, a gardé l'usage de ses parcelles.

Gérer : le Conservatoire épaula les collectivités et les propriétaires pour la rédaction des plans de gestion de sites permettant la restauration, l'entretien et la valorisation de leurs propriétés.

Ex : le Conservatoire a apporté son assistance au Conseil général de l'Oise pour la remise en place du pâturage dans une zone humide du parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville.

« MÊME LA PLUS
PETITE ZONE HUMIDE
A UN RÔLE À JOUER »

Contacts :
Oise : Emmanuel Das Gracas
03 44 45 76 55
e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

Aisne : Mathilde Réve
03 23 80 07 86
m.reve@conservatoirepicardie.org



Valoriser : le Conservatoire assiste les collectivités et les propriétaires pour le montage de dossiers de valorisation des zones humides dans le but de sensibiliser les publics à la préservation de ces milieux fragiles (création de sentiers de découverte, formation des élus à la prise en compte

des zones humides, rédaction de lettres d'information, sorties nature, classes d'eau,...).

Ex : le Conservatoire assiste la commune de Beuvarde pour le montage du dossier et la réalisation du sentier de découverte de l'étang de Boutache dont elle est propriétaire.

Retour d'expériences

SMOA
Syndicat Mixte Oise-Aronde

Le Syndicat mixte Oise Aronde a fait appel à la Cellule d'Assistance Technique Zones humides pour le diagnostic de plusieurs sites en vallée de l'Aronde notamment sur les communes de Wacquemoulin, de Gournay-sur-Arond, de Monchy-Humières et de Braisnes-sur-Arond. La CATZh intervient également sur les secteurs de la vallée de l'Oise et du bassin versant du ru de Berne en forêt de Compiègne.

En qualité d'assistant technique, le SMOA a favorisé l'émergence d'une demande locale en proposant la réalisation de plans de gestion en partenariat avec le Cellule d'Assistance Technique Zones humides et le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des fonds FEADER.

Les études réalisées en 2012 à Gournay-sur-Arond et de Monchy-Humières ont démontré le potentiel écologique des sites ainsi que l'intérêt de réaliser des travaux de restauration ambitieux. A ce titre la commune de Gournay-sur-Arond a effectué, sur la base du programme d'actions, des opérations d'ouverture du milieu (abattage, débroussaillage, ...).

En ce qui concerne le site de Monchy-Humières, la Cellule d'Assistance Technique Zones humides engagera les 1^{ers} travaux de restauration (abattage, broyage, dessouchage, exportation, ...) en début d'année 2015 dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire d'une dizaine d'années.



Gérer : la rénovation et l'entretien des zones humides suivent les préconisations du plan de gestion.



Valoriser : les zones humides sont propices à l'apprentissage et à l'éducation des jeunes générations.

En savoir +

Collectivité, propriétaire ? Vous avez une zone humide et vous souhaitez vous investir dans la préservation de cet écosystème de nature ? Contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le cas échéant, il vous mettra en relation avec votre organisme de rattachement.

Ils en parlent

Sébastien Deschamps

Directeur

Syndicat mixte Oise-Arond

Le SMOA est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Arond qui fixe les objectifs de gestion de l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique.

Pour cela, il dispose d'un outil opérationnel représenté par son Contrat Global. Celui-ci est un programme d'actions de 5 ans établi entre les maîtres d'ouvrage locaux, le SMOA et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Dans ce cadre, le SMOA réalise une assistance technique auprès des 89 communes et des 5 intercommunalités de son territoire. Il accompagne également les syndicats intercommunaux de l'Arond, de la Conque, des rus forestiers et de la Contentieuse pour la réalisation de travaux de restauration des rivières.

Depuis 2010, le CEN Picardie et le SMOA travaillent ensemble pour la préservation et la valorisation des zones humides. Une convention cadre a été mise en place afin de développer des actions d'amélioration des connaissances, de préservation et de restauration des zones humides en Oise-Arond.

En parallèle, le SMOA a effectué en 2013 un travail de délimitation des zones humides à l'échelle du SAGE reposant sur une approche cartographique, botanique et pédologique. Désormais, cet inventaire est utilisé et reconnu par les services de l'État.

SMOA
Syndicat Mixte Oise-Arond

Kézak'eau ?

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 définit comme zone humide « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire ». Pour exemple on peut citer : les prairies inondables de Moyenne Vallée de l'Oise, les mares de Thiérache, les Marais de Sacy ou encore les Marais de la Souche.

Concrètement, on reconnaît un territoire en zones humides sur la base de la flore présente (espèces caractéristiques) ou du sol (morphologie spécifique, arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008).

Quel est son rôle ?

Imaginons une commune et une zone humide se situant juste en amont de celle-ci.

Elle jouera avant tout 3 rôles :

- **régulateur du régime des eaux.**

Une zone humide est une éponge. En période de crue, l'excès d'eau est stocké à l'intérieur. Ce sont autant de volumes d'eau qui ne se déverseront pas au sein de la commune se trouvant en aval. En période de sécheresse, l'eau stockée dans la zone humide est restituée.

- **influe sur la qualité de l'eau** : la végétation présente dans les zones humides absorbe les polluants pouvant se déverser dans les cours d'eau. Ces derniers ne se retrouveront pas dans l'eau des captages de la commune.

- **réservoir de biodiversité** : les zones humides abritent des espèces animales et végétales devenues très rares aujourd'hui.

Ces cœurs de biodiversité doivent être sauvegardés pour que les générations futures puissent découvrir la beauté de la nature.

**EN 30 ANS, LA SURFACE
DE ZONES HUMIDES EN
FRANCE A DIMINUÉ DE
MOITIÉ.
IL EST TEMPS D'AGIR !**

Retour sur la réglementation

Parce que la réglementation évolue et qu'il est souvent difficile de tenir ses connaissances à jour, nous avons choisi de reprendre ici quelques interrogations posées par les collectivités.

Doit-on prendre en compte les zones humides dans le Plan Local d'Urbanisme de ma commune ?

Un PLU qui serait en cours de rédaction doit être conforme aux orientations du SDAGE et du SAGE (lorsqu'il y en a un sur le territoire) qui se traduit donc par une intégration des zones humides au sein du document.

Selon la nature de chaque zone humide, ces dernières seront classées dans des zonages naturels, agricoles ou des zonages particuliers.

Le SDAGE ?

Un **SDAGE**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, a pour objectif de définir la politique de l'eau dans chaque grand bassin hydrographique, d'orienter et de planifier les actions pour atteindre l'objectif de bon état des milieux aquatiques en 2015.

Le SAGE ?

Un **SAGE** est un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à une échelle d'un ou plusieurs sous-bassins versants. Il définit un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Que dois-je faire si je souhaite réaliser des travaux impactant ma zone humide (remblaiement, drainage, création plan d'eau...) ?

Au titre de la Loi sur l'Eau, tout projet susceptible d'impacter une zone humide doit faire l'objet d'une **procédure d'autorisation ou déclaration**. L'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe des seuils.

Le projet sera **soumis à déclaration** à partir du moment où il impacte au moins 1 000 m² de zone humide. Il sera **soumis à autorisation** à partir de 1 hectare. Le projet devra s'accompagner d'une étude d'incidence stipulant les impacts qu'engendreront les travaux sur la zone humide.

D'autre part, le projet devra proposer des mesures de compensation pour la perte de la surface de zone humide impactée par les travaux.

Pour tout projet, n'hésitez pas à contacter les services des DDT de l'Aisne et de l'Oise.

Le droit de pêche et de chasse est-il remis en cause si je m'investis dans la préservation de ma zone humide avec le Conservatoire ?

Non, le Conservatoire n'a pas vocation à interdire une activité de pêche ou de chasse dès lors que celle-ci contribue ou est réalisée dans le respect de la préservation des espèces et des milieux remarquables.

J'ai une zone humide sur ma commune, quelle plus-value pour mon territoire ?

La présence de zones humides sur un territoire est un véritable atout :

- **socio-économique** : la commune ou le propriétaire peuvent louer leurs parcelles pour les activités agricoles, de pêche ou de chasse ; de plus, l'entretien peut être sous-traité à des entreprises locales ;

- **culturel et historique** : les cressonnières, les fosses de tourbage... témoignent encore de l'activité humaine pratiquée il y a quelques années. Ce patrimoine historique est à préserver dans nos mémoires ;

- **pédagogique** : les écoles peuvent venir sur le site réaliser de multiples activités en lien avec leur programme scolaire et être ainsi sensibilisés à la préservation de la nature ;

- **touristique** : les zones humides sont de plus en plus ouvertes au public, initié ou novice (à la condition que le milieu naturel ne soit pas trop fragile). Certaines d'entre elles font même l'objet d'aménagement pour favoriser la découverte et de sorties guidées.



Inf'eau

Suivi des contrats globaux de l'Aisne :



A l'échelle du sud de l'Aisne, 4 territoires (Communauté de communes de la Région de Château-Thierry, Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie, Communauté de communes de Charly-sur-Marne, et les Communautés de communes de l'Ourcq et du Clignon et du Tardenois) se sont chacun inscrits dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels en mettant en œuvre des contrats globaux pour l'eau.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie apporte un appui technique et scientifique aux animateurs des contrats notamment dans le cadre des démarches d'inventaires des zones humides et du montage de projets pour les préserver et les valoriser. Des conventions de partenariat avec les communautés de communes de l'Ourcq et du Clignon et du Tardenois ont ainsi été signées dans cet objectif.

Assistance auprès des communes pour la gestion de leurs zones humides



Plusieurs communes de l'Aronde sont propriétaires de zones humides souvent dégradées (anciennes cressonnières, peupleraies exploitées...). Ces communes ont souhaité restaurer et valoriser leur bien. Les acteurs locaux du territoire (Pays de Sources et Vallées, Syndicat Mixte Oise-Aronde, Communauté de Communes du Pays des Sources, Conservatoire) se sont réunis pour épauler les communes dans ce projet. Le Conservatoire a ainsi pu aider au montage du dossier de rédaction d'un plan de gestion pour les sites de Gournay-sur-Aronde et Monchy-Humières.

Conjuguer exploitation sylvicole et restauration de zones humides : l'exemple de Laval-en-Laonnois



Un projet concerté : La programmation de coupe d'exploitation sylvicole peut-être l'occasion d'une mise en place d'un projet de restauration de zones humides. C'est ainsi que sur la commune de Laval-en-Laonnois, il a été convenu en 2012 entre la commune, les représentants de la société de chasse locale, l'ONF et le Conservatoire, d'intégrer à un programme de coupe de bois le projet de restauration d'une tourbière.

Profitant d'une coupe d'éclaircie de boisements de pins et

de bouleaux sur une quinzaine d'hectare il a alors été décidé d'intégrer une coupe à blanc sur un peu moins de 2 hectares. Ces deux hectares correspondent à la zone la plus humide de la parcelle. C'est dans cette zone que la tentative de valorisation sylvicole de la parcelle par plantation de pins dans les années 80 a été la moins probante et c'est à cet endroit également qu'une tourbière était en train de dépérir.



Des modes d'exploitation sylvicoles adaptés : Afin d'éviter au maximum l'accès des engins dans les secteurs les plus sensibles, un cloisonnement d'exploitation a été réalisé à partir de la périphérie de la tourbière. Pour évacuer les grumes et ne pas dégrader profondément les sols un platelage de branchages a également été mis en place au fur et à mesure de l'exploitation tout autour de la zone humide.

Des actions complémentaires de génie écologique : Suite à la coupe et à l'évacuation des bois, le Conservatoire, après accord de la commune et après avoir obtenu les autorisations administratives (demande de défrichement, étude d'incidence Natura 2000), a pris le relais des travaux forestiers.

Les rémanents de coupe et les souches restés au sol ont ainsi été déchiquetés par un broyeur forestier. Cet automne, l'ensemble de ces produits de broyat a été décapé à la pelle mécanique sur une épaisseur de l'ordre de 5 cm, remettant ainsi à nu les horizons superficiels du sol afin de favoriser la germination de la lande humide présente avant les plantations.

Un essouchage a également eu lieu sur une surface de 6000 m² afin d'éviter la repousse des arbres et de réaliser de petites dépressions en eaux. Un fossé de drainage réalisé lors des plantations a également été pour parti colmaté afin d'aider à la restauration de la zone humide.



Inf'eau

De premiers résultats très encourageants : Les premiers résultats constatés cet été suite aux coupes réalisées en 2013 ont montré que la flore de la tourbière reprenait vie. La Drosera à feuilles rondes, plante carnivores des tourbières a ainsi fait sa réapparition après plusieurs années d'absence. Le Sympètre noir, une espèce très rare de libellule des tourbières a été observée au-dessus des gouilles en eau. En cette fin d'automne, les premières germinations de Callune et de Bruyère sont déjà visibles sur les secteurs décapés... La lande humide est de retour !

Acquérir pour mieux protéger

Le programme LIFE+ finance des actions de préservation des espèces et habitats des directives européennes Oiseaux et Habitats-Faune-Flore sur les sites en zone Natura 2000. Parmi celles-ci, les zones alluviales de Picardie, tout particulièrement la vallée de l'Oise, hébergent une population encore importante à l'échelle nationale d'une espèce emblématique des prairies de fauche, le Râle des genêts.

C'est dans le cadre d'un tel programme couvrant la période 2011-2015 que le Conservatoire d'espaces naturels a décidé de compléter sa maîtrise foncière en moyenne vallée de l'Oise. Depuis 2012, 10,4 ha ont été acquis et 2 ha sont en voie d'acquisition. De nouveaux projets sont en cours pour atteindre l'objectif initial de 30 ha avant la fin 2015.



L'objectif de cette maîtrise foncière est de garantir une utilisation optimale pour l'espèce (et bien d'autres liées au même milieu) par la conservation de prairies naturelles en fauche tardive. Il s'agira donc de pérenniser l'usage agricole des prairies acquises, voire de le rétablir en restaurant d'anciennes peupleraies en prairies. Bien sûr, l'acquisition n'est qu'un des nombreux volants d'actions en faveur du maintien de ces usages.

Travaux de restauration du marais de Reilly



Situé sur la commune de Reilly, le marais se situe en fond de vallon à proximité des sources du Réveillon, dans le Vexin. C'est un marais tourbeux, composé essentiellement de boisements, au sein desquels subsistent quelques milieux naturels de grand intérêt patrimonial et certaines espèces comme la Laïche de Maire et le Mouron délicat. Ces milieux sont aujourd'hui menacés par la fermeture progressive du site liée aux boisements.

Cette propriété d'environ 30 ha appartient à des propriétaires privés qui ont souhaité ouvrir le site au public. Partenaires du propriétaire, le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ont rédigé le plan de gestion du marais en 2010. Pour le mettre en œuvre, un bail de 18 ans a été signé entre les propriétaires et le Conservatoire. Ce plan de gestion comprend deux grands projets qui ont été réalisés en 2013 - 2014 : la création, l'aménagement et la sécurisation d'un sentier pédagogique et les travaux de restauration écologique.

Une boucle de 3,3 km, agrémentée de panneaux explicatifs, permet aujourd'hui aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel très riche du marais.

Des travaux de restauration (coupe d'arbres et essouchage sur 3,7 hectares) ont permis la remise en lumière des végétations typiques du marais.

Le site est ouvert toute l'année à la visite.

Maintenir les prairies humides

A Villers-sur-Auchy, dans le Pays de Bray, le Conservatoire est venu assister la commune dans sa volonté d'expertiser la valeur écologique de ses prairies. Après un premier diagnostic succinct ayant révélé de nombreux éléments d'intérêt





Inf'eau

patrimonial, a été proposée la réalisation d'un plan de gestion sur 16 hectares.

Au niveau des habitats semi-naturels, on notera la présence d'une prairie hygrophile acidiphile oligotrophe, c'est-à-dire pauvre en matières organiques, du *Nardo strictae-Juncion squarrosi*, habitat gravement menacé à l'échelle régionale. La flore compte au moins 22 espèces patrimoniales recensées, dont au moins 3 espèces protégées par la loi : le Nard raide, l'Orchis négligé et le Jonc rude. Au niveau de la faune, deux espèces gravement menacées de disparition en Picardie ont été observées : l'Agrion de Mercure et le Criquet palustre.



Agrion de mercure



Criquet palustre

Le maintien d'une activité agricole est indispensable à la survie de ces espèces et il convient maintenant d'étudier avec les éleveurs en place la manière de faire évoluer les différents itinéraires techniques associés à l'exploitation de ces parcelles. La maîtrise des intrants sera déterminante et le retournement de ce type de prairie serait dramatique pour le devenir de ce patrimoine naturel. Le Conservatoire, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, espère ainsi contribuer à la conservation des prairies humides qui comptent parmi les milieux naturels qui ont le plus régressé en France depuis une trentaine d'années.

Des communes engagées dans la préservation des zones humides



Divers outils sont à la disposition des communes afin de préserver leurs zones humides. Ces outils sont souvent complémentaires et utilisés diversement en fonction des situations mais aussi des sensibilités des communes.

L'acquisition est un de ces précieux outils. Ainsi la commune de Monchy-Saint-Eloi est parvenue en une quinzaine d'année à constituer une unité de gestion de plus de 100 hectares en

achetant progressivement plus de 160 parcelles différentes et la commune de Marolles à rechercher l'acquisition cette année de plus de 30 hectares de terrains pour la préservation du Marais de Bourneville, ce qui aurait permis la constitution d'une unité de près de 60 hectares. Dans les deux cas, la politique espaces naturels sensibles du département de l'Oise et le X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie se conjuguent en permettant notamment le co-financement des opérations et des acquisitions.

En cas de création de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, le Département peut même déléguer aux communes qui le souhaitent son droit de préemption et ainsi faciliter ces opérations foncières. Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie peut être sollicité par les communes qui souhaiteraient également s'engager et être accompagnées dans de telles opérations.

D'autres communes recherchent à assurer cette préservation au travers de la rédaction de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cas, le Conservatoire peut aussi être sollicité notamment en aidant à la délimitation de leurs zones humides, mais encore en contribuant à leur réflexion en proposant des exemples de projets de valorisation de celles-ci. Elles peuvent donner lieu à la création de zones réservées, de zone Nzh (N zones humides) ou bien encore de zone Nco (N corridor) comprenant des prescriptions particulières. Les communes de Montjavoult et de Fresnoy-la-Rivière par exemple ont ainsi bénéficié ces deux dernières années de l'apport du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie lors de l'élaboration de leurs PLU. Les communes d'Ansacq et de Saint-Vaast les mello devraient en bénéficier dès le début de l'année 2015 et il est envisagé que soient également engagées des actions d'animation foncière afin que la préservation des zones humides s'inscrive au mieux au sein des projets de développement des communes.



Envie de découvrir

Les Zones humides s'exposent

Grâce au soutien des Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois Picardie, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a réalisé une exposition intitulée «Un regard sur les Zones humides de Picardie».

Composés de 10 panneaux, les trois exemplaires «voyagent» dans toute la Picardie à la rencontre du grand public. N'hésitez pas à prendre contact avec le Conservatoire, si, vous aussi, vous souhaitez accueillir cette exposition.

Contact :

Richard Monnehay

03 22 89 63 96

r.monnehay@conservatoirepicardie.org

Découvrir la Moyenne Vallée de l'Oise...

Les paysages de la Moyenne Vallée de l'Oise méritaient bien qu'on les mette à l'honneur. C'est chose faite avec l'édition de deux posters mêlant beauté paysagère et richesses de la faune et de la flore. Intitulée respectivement « Agriculture et nature » et « Eau et richesses naturelle », ces deux posters sont diffusés sur le territoire.



Connaitre les libellules

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ajoute une nouvelle plaquette à sa collection avec l'édition fin 2014 d'une plaquette consacrée aux «libellules sur les sites gérés par le Conservatoire». Très prisé des naturalistes avertis ou débutants, ce document invite à la découverte des odonates, il est téléchargeable sur : www.conservatoirepicardie.org

La réalisation de la Doleau'mède est permise grâce au soutien financier de :



Directeur de publication : Christophe Lépine
Rédaction : M. Rêve, D. Frimin, E. Das Gracias, F. Meunier
Mise en page : I. Guilbert

Crédits photos : D. Frimin, R. Monnehay, C. Gergereau, M.H. Guislain, A. Messean, D. Top, C. Lambert, H. Decodts, M. Mellant, S. Leroy, I. Guilbert /CEN Picardie, N. Cottin, V. Chapuis, B. Tondellier, F. Boca, M. Julien, L. Tailland, K. Georgin
ISSN à parution - Imprimé par DB Print

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 place Ginkgo - Village Oasis
80 044 AMIENS cedex 1
Tel : 03 22 89 63 96 / Fax : 03 22 45 35 55
contact@conservatoirepicardie.org
www.conservatoirepicardie.org